

**VOUS SOUHAITEZ CONFIER LA VENTE DE VOTRE VEHICULE A ASTELLIA ?**

**PRENEZ CONNAISSANCE DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET  
D'UTILISATION DU SERVICE DE « LA VENTE PILOTEE »**

**Article 1 - PRESENTATION D'ASTELLIA ET DES SERVICES PROPOSES**

---

**1.1. Présentation d'ASTELLIA**

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation sont éditées par la société **GROUPE ASTELLIA**, dont les coordonnées sont les suivantes :

GROUPE ASTELLIA  
SAS au capital de 5.000 €  
Dont le siège est à MATHIEU (14920), 18, rue de la Garance  
Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 841 927 742  
N° TVA : FR44841927742  
Téléphone : 02 31 58 62 03  
E-mail : contact@groupe-astellia.fr

**1.2. Présentation des services proposés**

ASTELLIA, sur son site internet [www.groupe-astellia.fr](http://www.groupe-astellia.fr), et sous sa marque « ASTELLIA », propose aux utilisateurs un service d'intermédiation en transactions d'automobiles de luxe, de prestige, ou de collection.

ASTELLIA intervient toujours en qualité d'intermédiaire. A ce titre, ASTELLIA n'est jamais propriétaire des véhicules mis en vente sur son site internet. Les ventes de véhicules automobiles interviennent directement entre le vendeur et l'acquéreur, et ne produisent d'effets juridiques qu'entre le vendeur et l'acquéreur.

ASTELLIA vous propose un service de vente pilotée assorti de prestations optionnelles.

**1.2.1. « La vente pilotée »**

Vous confiez à ASTELLIA le pouvoir et la mission de mettre en valeur votre véhicule et de vous assister dans votre projet jusqu'à la conclusion de la vente. En aucun cas ASTELLIA ne signe les actes de vente et formulaires administratifs en votre nom.

Dans ce cadre, ASTELLIA vous fournit les services suivants :

- Mise en valeur du véhicule :

ASTELLIA rédige et publie sur son site [www.groupe-astellia.fr](http://www.groupe-astellia.fr) une annonce relative au véhicule à vendre. ASTELLIA diffuse l'annonce par tous autres moyens à sa discrétion, assure la communication relative à la mise en vente du véhicule et prospecte pour votre compte en vue de trouver un acquéreur.

- Interface dans les échanges entre vous et les acquéreurs potentiels :

ASTELLIA assure un rôle d'interface entre vous et les acquéreurs potentiels. ASTELLIA fournit aux acquéreurs potentiels tous compléments d'information sur le véhicule en vente, et vous transmet les demandes particulières des acquéreurs potentiels.

En conformité à son image de marque, ASTELLIA apporte confiance et transparence tout au long de la procédure de vente et d'achat.

- Sécurisation des paiements :

ASTELLIA assure la sécurisation des transactions financières en conservant le prix de vente du véhicule sur son **compte séquestre**, garantissant au vendeur la disponibilité des fonds dans l'attente de la finalisation de la vente.

1.2.2. Prestations optionnelles

ASTELLIA vous propose un service optionnel de gestion administrative : préparation des documents de cession et suivi des formalités administratives postérieures à la vente du VEHICULE.

ASTELLIA vous propose également de souscrire aux prestations optionnelles suivantes auprès de ses partenaires :

- Expertise automobile réalisée par un expert en automobile indépendant agréé par le Ministre de l'Intérieur, et inscrit sur la liste nationale des experts en automobile ;
- Extension de garantie du VEHICULE (12 mois, 24 mois, 36 mois) ;
- Shooting photos du VEHICULE par un photographe professionnel.

Le détail, le prix et les modalités des prestations optionnelles sont décrits sur le site [www.groupe-astellia.fr](http://www.groupe-astellia.fr).

## **Article 2 – CHAMP D'APPLICATION**

---

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables uniquement aux utilisateurs intervenant en qualité de consommateur ou de non-professionnel, et ne sont pas applicables à ceux intervenant en qualité de professionnel au sens du Code de la consommation, à savoir :

Consommateur : « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole » ;

Non-professionnel : « toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles » ;

Professionnel : « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent, sans restriction ni réserve, d'une part à toute utilisation du site internet [www.groupe-astellia.fr](http://www.groupe-astellia.fr), d'autre part à tout service de vente pilotée d'un véhicule assorti ou non de prestations optionnelles.

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation ne s'appliquent pas au service de recherche personnalisée d'un véhicule, ni à l'achat d'un véhicule présenté sur le site [www.groupe-astellia.fr](http://www.groupe-astellia.fr), lesquels font l'objet de Conditions générales de vente et d'utilisation séparées.

Toute utilisation du site internet [www.groupe-astellia.fr](http://www.groupe-astellia.fr), et tout recours aux services proposés par ASTELLIA, implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions générales de vente et d'utilisation par l'utilisateur ou le client.

ASTELLIA se réserve la faculté de modifier à tout moment les Conditions générales de vente et d'utilisation.

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation prévalent sur toute version antérieure et sur tout document contradictoire, à l'exception d'éventuelles conditions particulières négociées et conclues entre l'utilisateur et ASTELLIA.

### **Article 3 - DEFINITIONS**

Dans les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation, sauf si le contexte l'exige autrement, les termes suivants sont définis comme suit, qu'il en soit fait usage au singulier ou au pluriel :

CGVU	Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation.
SERVICES	Ensemble des services fournis par ASTELLIA et définis à l'article 1 : la VENTE PILOTEE et les PRESTATIONS OPTIONNELLES.
VENTE PILOTEE	Service de vente pilotée défini en article 1.2.1.
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Prestations optionnelles, accessoires au service de vente pilotée d'un véhicule, et définis en article 1.2.2.
SITE	Site internet <a href="http://www.groupe-astellia.fr">www.groupe-astellia.fr</a>
VEHICULE	Véhicule automobile de luxe, de prestige, ou de collection, neuf ou d'occasion.
ACQUEREUR	Toute personne souhaitant acquérir la propriété de votre VEHICULE mis en vente sur le SITE.
PRIX DE VENTE	Prix correspondant à la valeur du VEHICULE, auquel ce dernier est mis en vente. Il s'agit du prix total payé par l'ACQUEREUR. A défaut de précision, il s'entend hors taxes. Il convient d'ajouter la TVA le cas échéant.
PRIX NET VENDEUR	Prix que vous percevez réellement, après déduction de la commission TTC due à ASTELLIA.
COMMISSION	Fraction du PRIX DE VENTE revenant à ASTELLIA en rémunération du service de la VENTE PILOTEE.

## **Article 4 – PRIX DES SERVICES**

---

### **4.1. Prix du service de « la VENTE PILOTEE »**

Le prix du service de « La VENTE PILOTEE » se compose d'un prix de base et d'une COMMISSION.

Le prix de base au lancement du service est de DEUX CENT QUARANTE NEUF Euros (249 €) TTC. Sauf exercice de la faculté de rétractation, le prix de base n'est pas remboursable.

En cas de réalisation de la vente de votre VEHICULE par l'intermédiaire d'ASTELLIA, la COMMISSION est déterminée en référence au PRIX DE VENTE TTC du VEHICULE, de la manière suivante :

- SIX (6) % TTC si le PRIX DE VENTE TTC est compris entre 30.000 € et 99.999 € ;
- CINQ (5) % TTC si le PRIX DE VENTE TTC est compris entre 100.000 € et 299.999 € ;
- QUATRE (4) % TTC si le PRIX DE VENTE TTC est compris entre 300.000 € et 499.999 € ;
- TROIS ET DEMI (3,5) % TTC si le PRIX DE VENTE TTC est supérieur à 499.999 €.

La COMMISSION s'ajoute au prix de base, et est acquise à ASTELLIA dès lors que la vente du VEHICULE est réalisée définitivement.

### **4.2. Prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES**

Le prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES est indiqué sur le SITE ou fait l'objet d'un devis.

Le prix du service de gestion administrative ne comprend que la rémunération d'ASTELLIA et n'inclut pas les frais liés aux formalités légales (coût de la carte grise), dont l'avance doit être faite à ASTELLIA avant le début de la prestation

## **Article 5 – CONDITIONS ET PROCEDURE DE « LA VENTE PILOTEE »**

---

### **5.1. Demande d'estimation de la valeur de marché et du PRIX NET VENDEUR d'un VEHICULE**

Vous renseignez le formulaire disponible sur le SITE, en précisant vos informations personnelles et les caractéristiques principales du VEHICULE, et en envoyant les documents et fichiers demandés. Le signe (\*) indique les champs obligatoires.

Le champ « informations complémentaires » est destiné à informer ASTELLIA sur l'état et l'historique du VEHICULE ainsi que sur les incidents qui l'auraient affecté. Vous êtes tenu de renseigner ce champ de manière exhaustive, sincère et loyale.

En cliquant sur l'icône « ENVOYER MES INFORMATIONS », vous certifiez que les informations communiquées sont sincères et véritables.

Cette validation vaut demande d'estimation de la valeur de marché du VEHICULE. Vous acceptez d'être contacté par ASTELLIA pour obtention de renseignements complémentaires sur votre VEHICULE.

Vous déclarez :

- Être le seul propriétaire légal du VEHICULE, être en sa possession et en avoir la libre disposition ;
- Que le VEHICULE est régulièrement assuré à votre nom ;
- Accepter de mettre le VEHICULE à disposition d'ASTELLIA pour les besoins de sa vente (passage d'un expert, d'un photographe, visite par les ACQUEREURS).

Sous un délai de 24h après obtention de toutes les informations nécessaires, ASTELLIA vous communique une estimation de la valeur de marché de votre VEHICULE et du PRIX NET VENDEUR vous revenant.

L'estimation vous est communiquée par courriel, à l'adresse renseignée dans le formulaire de demande.

Si vous ou un ACQUEREUR potentiel commandez une prestation optionnelle d'expertise automobile, le PRIX NET VENDEUR conseillé pourra être revu à la baisse en considération du rapport d'expertise.

En considération de l'image de marque d'ASTELLIA, de la destination du SITE dédié à la mise en valeur de véhicules exclusivement d'exception, et dans l'intérêt commun des de tous les utilisateurs, ASTELLIA se réserve la faculté de refuser d'estimer et de mettre en vente un VEHICULE ne répondant pas aux critères suivants :

- Ancienneté inférieure à 7 ans (référence à la date de première mise en circulation) ;
- Kilométrage inférieur à 90.000 kilomètres ;
- Marque : Ferrari, Aston Martin, Maserati, Rolls Royce, Lamborghini, Porsche, Bentley, Bugatti, Jaguar, Mercedes, Audi, BMW, Land Rover, Lexus, Tesla, ou de marque équivalente ;

## **5.2. Lancement de la vente pilotée**

En cas d'accord sur le PRIX NET VENDEUR préconisé par ASTELLIA, vous devez :

- Confirmer votre intérêt par courriel à l'adresse indiquée par ASTELLIA. L'envoi du courriel de confirmation vaut demande de mise en vente du VEHICULE et entraîne la formation immédiate du contrat de VENTE PILOTEE entre vous et ASTELLIA ;
- Payer le prix de base par virement bancaire via la plateforme de paiement sécurisée accessible sur le SITE. Sauf exercice de la faculté de rétractation, le prix de base n'est pas remboursable.

Comme indiqué ci-après, vous disposez d'une faculté de rétractation pendant 14 jours à compter de la confirmation de votre demande.

La mise en valeur du VEHICULE débute à l'issue de ce délai de 14 jours si vous n'avez pas exercé votre droit de rétractation, et sous réserve du parfait paiement du prix de base (et du prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES le cas échéant).

Si vous souhaitez que la VENTE PILOTEE débute avant la fin du délai de 14 jours, vous devez en faire la demande expresse à ASTELLIA par courrier électronique. Les conditions du droit de rétractation sont indiquées plus précisément à l'Article 8.

### **5.3. Exclusivité**

Le contrat de VENTE PILOTEE est assorti d'une exclusivité au profit d'ASTELLIA, pour une durée de trois mois à compter de sa formation.

Pendant cette période d'exclusivité, il vous est interdit de vendre le VEHICULE ou d'engager toute démarche à cette fin (publicité, annonce, etc.), directement par vous-même ou indirectement par un autre intermédiaire qu'ASTELLIA. En cas de violation de cette interdiction, vous serez redevable envers ASTELLIA d'une indemnité équivalant à la COMMISSION calculée selon la barème prévu à l'article 4.1 en référence au PRIX DE VENTE préconisé par ASTELLIA, sans préjudice de tous dommages et intérêts à d'autres chefs.

Il est entendu que toute vente du VEHICULE conclue après l'expiration de la période d'exclusivité, au profit d'un ACQUEREUR présenté par ASTELLIA au cours de cette période, ouvre droit à COMMISSION au profit d'ASTELLIA.

### **5.4. Exécution du contrat de VENTE PILOTEE**

La mission d'ASTELLIA se limite à la fourniture des services énumérés à l'article 1.2. ASTELLIA ne signe pas les documents de vente en votre nom, et ne vous représente pas dans vos relations avec l'ACQUEREUR postérieurement à la réalisation de la vente (service après-vente, exercice par l'ACQUEREUR d'un droit de rétractation, etc.).

L'obligation d'ASTELLIA est de moyens : ASTELLIA s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour :

- La mise en valeur du VEHICULE et la réalisation de sa vente ;
- Vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche de vente ;
- Communiquer et échanger avec l'ACQUEREUR en vue de la réalisation de la vente du VEHICULE, aux conditions précisées dans les présentes CGVU.

ASTELLIA ne garantit pas que le service de la VENTE PILOTEE aboutisse à la vente effective du VEHICULE.

La vente du VEHICULE n'est formée définitivement que lorsque l'ACQUEREUR a versé le PRIX DE VENTE sur le compte séquestre d'ASTELLIA et lorsqu'un document de cession du VEHICULE est signé à la fois par vous-même et par l'ACQUEREUR.

ASTELLIA s'interdit de se porter ACQUEREUR du VEHICULE, directement ou indirectement.

Pendant la durée de la VENTE PILOTEE, vous conservez la faculté d'utiliser votre VEHICULE pour vos besoins personnels ou professionnels. Vous êtes tenu toutefois d'en faire un usage normal et diligent, dans des conditions garantissant la conservation de l'intégrité du VEHICULE.

Vous vous engagez à permettre aux ACQUEREURS potentiels et aux partenaires d'ASTELLIA (expert automobile, photographe, etc.) d'examiner le VEHICULE avant la vente ou d'accéder au VEHICULE pour accomplir leurs prestations.

Vous devez informer ASTELLIA de tout dommage subi par le VEHICULE pendant la durée du contrat, et de manière générale de tout événement susceptible d'influer sur le PRIX DE VENTE, à la hausse comme à la baisse. Dans cette hypothèse ASTELLIA se réserve la faculté de préconiser un nouveau PRIX DE VENTE et PRIX NET VENDEUR, et de résilier le contrat à vos torts en cas de désaccord sur les prix réévalués.

### **5.5. Conclusion du contrat de vente entre l'ACQUEREUR et vous**

Le contrat de vente du VEHICULE n'est conclu qu'à la signature des documents de cession du VEHICULE par l'ACQUEREUR et vous.

Vous devez communiquer à ASTELLIA une copie de la déclaration de cession du VEHICULE signée par l'ACQUEREUR afin de déclencher le paiement du PRIX NET VENDEUR.

### **5.6. Livraison du VEHICULE**

Lorsque les documents de cession ont été signés par chaque partie et que l'ACQUEREUR a payé l'intégralité du PRIX DE VENTE, ASTELLIA organise le rendez-vous de livraison entre vous-même et l'ACQUEREUR.

Vous êtes informé des modalités de livraison choisies par l'ACQUEREUR (livraison au lieu de votre choix ou au lieu choisi par l'ACQUEREUR).

Vous êtes tenu d'être présent ou valablement représenté à ce rendez-vous et de présenter le VEHICULE à la livraison en parfait état d'entretien, de réparation et de propreté. A défaut, vous seriez redevable d'une indemnité de 500 € envers ASTELLIA, à charge pour cette dernière de la reverser à l'ACQUEREUR, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

Vous êtes tenu de maintenir votre VEHICULE assuré à votre nom jusqu'à la date prévue pour la livraison du VEHICULE.

#### **5.6.1. En cas de livraison au domicile de l'ACQUEREUR (ou tout autre lieu choisi par l'ACQUEREUR)**

Si l'ACQUEREUR a sélectionné la prestation optionnelle de livraison à son domicile, le VEHICULE est enlevé à votre domicile ou siège par un prestataire de transport partenaire d'ASTELLIA, qui livre le VEHICULE à l'ACQUEREUR à son domicile.

Les opérations de transport sont réalisées intégralement et exclusivement par un partenaire d'ASTELLIA. En aucun cas ASTELLIA et les membres de son personnel ne sont amenés à conduire, déplacer ou livrer un VEHICULE.

A cette occasion, vous devez remettre au transporteur les éléments suivants relatifs au VEHICULE :

- Clé et double de clé ;
- Certificat d'immatriculation ;
- Carnet d'entretien et exemplaires originaux des factures de réparation et d'entretien ;
- Exemplaire original du procès-verbal du dernier contrôle technique, datant de moins de six mois à la date de l'enlèvement si le VEHICULE a été mis en circulation pour la première fois depuis plus de 4 ans.

Le transporteur vous remet un récépissé d'enlèvement du VEHICULE.

A compter de cet instant, le transporteur assume la garde du VEHICULE et répond notamment des dommages qui lui sont causés.

Le VEHICULE voyage aux risques et périls de l'ACQUEREUR, le transfert des risques à l'ACQUEREUR intervenant lorsque le transporteur prend en charge le VEHICULE.

#### 5.6.2. En cas de livraison au lieu de votre choix

Si l'ACQUEREUR n'a pas sélectionné la prestation optionnelle de livraison à son domicile, le VEHICULE est enlevé au lieu de votre choix par l'ACQUEREUR directement, ou par un représentant dûment habilité à cet effet.

A cette occasion, vous devez remettre à l'ACQUEREUR les éléments suivants relatifs au VEHICULE :

- Clé et double de clé ;
- Certificat d'immatriculation ;
- Carnet d'entretien et exemplaires originaux des factures de réparation et d'entretien ;
- Exemplaire original du procès-verbal du dernier contrôle technique, datant de moins de six mois à la date de l'enlèvement si le VEHICULE a été mis en circulation pour la première fois depuis plus de 4 ans.

Le VEHICULE voyage aux risques et périls de l'ACQUEREUR, le transfert des risques à l'ACQUEREUR intervenant lorsque ce dernier (ou son représentant) entre physiquement en possession du VEHICULE.

#### **5.7. Fin du contrat de VENTE PILOTEE**

Le contrat prend fin lorsque la vente du VEHICULE est devenue effective dans les conditions précisées à l'article 5.5.

A défaut de vente du VEHICULE, le contrat prend fin à l'issue de la période d'exclusivité de trois mois. Vous retrouvez alors la faculté de mettre en vente le VEHICULE par vous-même, ou de confier une nouvelle mission de trois mois à ASTELLIA selon les modalités précisées à l'article 5.2.

Le contrat est résilié de manière anticipée à la survenance de tout événement de nature à rendre impossible la vente du VEHICULE (par exemple la destruction du VEHICULE).

Toute vente du VEHICULE conclue après la fin du contrat, au profit d'un ACQUEREUR présenté par ASTELLIA à l'occasion du contrat, ouvre droit à COMMISSION au profit d'ASTELLIA.

## **Article 6 – CONDITIONS DES PRESTATIONS OPTIONNELLES**

---

### **6.1. Expertise automobile**

La date, l'heure, et le lieu de rendez-vous d'expertise du VEHICULE sont convenus entre vous et l'expert en automobile partenaire d'ASTELLIA.

Vous êtes tenu d'être présent ou valablement représenté au rendez-vous d'expertise.

Pour la mise en valeur du VEHICULE, vous êtes tenu de présenter votre VEHICULE à l'expertise dans un parfait état de propreté intérieure et extérieure, et sans aucun accessoire exclu de la vente.

Vous devez remettre à l'expert en automobile les éléments d'information et documents suivants vous concernant ou concernant le VEHICULE :

- Pièce d'identité (extrait K-bis si vous êtes une société) ;
- Certificat d'immatriculation ;
- Carnet d'entretien ;
- Facture originale d'achat ;
- Factures originales d'entretien ;
- Manuel d'utilisation du VEHICULE et des équipements vendus ;
- Procès-verbal de contrôle technique datant de moins de 6 mois si le VEHICULE a été mis en circulation pour la première fois depuis plus de 4 ans ;
- Clé et double de clé.

Vous laissez l'expert en automobile conduire, examiner, photographier le VEHICULE.

Pendant la durée de l'expertise, le VEHICULE demeure sous votre garde et votre responsabilité, à l'exception des opérations de conduite qui sont effectuées sous la responsabilité de l'expert en automobile.

Sous un délai de 24h suivant le rendez-vous d'expertise, ASTELLIA vous adresse, par courriel, un rapport d'expertise indiquant les éventuelles réparations à effectuer, ainsi que le PRIX NET VENDEUR (après réparations) préconisé pour la mise en vente du VEHICULE.

### **6.2. Shooting photos**

La date, l'heure, et le lieu de rendez-vous du shooting photos sont convenus entre vous et le photographe partenaire d'ASTELLIA.

Vous êtes tenu d'être présent ou valablement représenté au rendez-vous.

Pour la mise en valeur du VEHICULE, vous êtes tenu de présenter votre VEHICULE dans un parfait état de propreté intérieure et extérieure, et sans aucun accessoire exclu de la vente.

Pendant la durée du shooting photos, le VEHICULE demeure sous votre garde et votre responsabilité.

### **6.3. Garantie complémentaire**

Cette PRESTATION OPTIONNELLE n'est pas disponible pour les véhicules de collection, à savoir :

- . Les véhicules ayant participé à un évènement historique,
- . Les véhicules qui possèdent un palmarès sportif significatif acquis lors d'évènements nationaux ou internationaux prestigieux,
- . Les véhicules qui, cumulativement, se trouvent dans leur état d'origine, son âgés d'au moins trente ans, et correspondent à un modèle ou à un type dont la production a cessé,
- . Les véhicules pour lesquels ont été délivrés des certificats d'immatriculation portant la mention « véhicule de collection ».

ASTELLIA vous propose la souscription d'une garantie complémentaire couvrant les pannes mécaniques survenant pendant une durée de 12 mois, 24 mois, ou 36 mois à compter de la livraison.

La garantie est fournie par la société OPTEVEN ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 5.335.715 euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 35-37 rue Louis Guérin - 69100 Villeurbanne, entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75436 cedex 9.

Les conditions générales de la garantie complémentaires peuvent vous être communiquées par ASTELLIA à première demande.

### **Article 7 – MODALITES DE PAIEMENT**

---

#### **7.1. Paiement du prix du forfait de base de « la VENTE PILOTEE » et des PRESTATIONS OPTIONNELLES**

Le prix du forfait de base de la VENTE PILOTEE et des éventuelles PRESTATIONS OPTIONNELLES sélectionnées est à payer par virement bancaire via la plateforme de paiement sécurisée accessible sur le SITE.

#### **7.2. Paiement de la COMMISSION et versement du PRIX NET VENDEUR**

En cas de réalisation de la vente du VEHICULE, l'ACQUEREUR ayant préalablement réglé le PRIX DE VENTE, ASTELLIA en conserve la fraction correspondant à sa COMMISSION (selon le barème de l'article 4.1).

ASTELLIA vous verse le solde ((PRIX DE VENTE - COMMISSION) correspondant au PRIX NET VENDEUR, sur votre compte bancaire personnel. Vous devez avoir préalablement créé un compte dans l' « Espace transaction » accessible depuis le SITE.

**Article 8 – DROIT DE RETRACTATION**

---

Dispositions applicables si vous avez la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation (dont rappel de la définition à l'Article 2 des CGVU).

Seule la PRESTATION OPTIONNELLE de gestion administrative est régie par le présent article.

Les autres PRESTATIONS OPTIONNELLES, rendues par des partenaires d'ASTELLIA, ne sont pas concernées par le présent article, étant régies par les conditions générales des professionnels partenaires d'ASTELLIA.

Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la formation du contrat de SERVICES (VENTE PILOTEE et/ou PRESTATION(S) OPTIONNELLE(S)) pour exercer votre droit de rétractation auprès d'ASTELLIA et annuler votre demande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Le droit de rétractation peut être exercé par toute déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant votre volonté de vous rétracter, et adressée à ASTELLIA par courrier postal ou courriel aux adresses mentionnées à l'article 1.1 des CGVU. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mis à votre disposition sur le SITE d'ASTELLIA, ou tout autre procédé similaire.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des SERVICES concernés par la rétractation est remboursé.

Le remboursement des sommes que vous aurez effectivement réglées sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par ASTELLIA, de la notification de votre rétractation.

La fourniture des SERVICES visés par le présent article ne débute qu'à l'issue du délai de 14 jours, si vous n'avez pas exercé votre droit de rétractation selon les modalités indiquées ci-avant.

Si vous souhaitez que l'exécution des SERVICES débute avant la fin du délai de 14 jours, vous devez en faire la demande expresse à ASTELLIA par courrier électronique.

Dans cette dernière hypothèse :

- Tant que le SERVICE concerné n'est pas pleinement exécuté, vous pourrez toujours exercer votre droit de rétractation dans le délai de 14 jours, mais vous serez alors redevable envers ASTELLIA du prix correspondant au service fourni jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter ;
- Dès lors que le SERVICE est pleinement exécuté, vous ne pouvez plus exercer votre droit de rétractation.

## **Article 9 – RESPONSABILITE D'ASTELLIA**

---

La responsabilité d'ASTELLIA est limitée aux dommages directs résultant de l'inexécution des SERVICES, ou de la mauvaise exécution des SERVICES lorsque celle-ci est prouvée, étant rappelé que l'obligation d'ASTELLIA est de moyens.

Le cas échéant, l'indemnisation est limitée au prix des SERVICES effectivement payé à ASTELLIA.

ASTELLIA ne répond pas des fautes de l'ACQUEREUR, qu'elles soient de nature contractuelle ou délictuelle, et plus particulièrement des fautes constitutives de fraude commises par l'ACQUEREUR.

## **Article 10 – OBLIGATION GENERALE DE LOYAUTE ET DE BONNE FOI**

---

ASTELLIA et les utilisateurs sont tenus de toujours se comporter les uns envers les autres comme des partenaires loyaux et de bonne foi.

Afin de protéger les CLIENTS ainsi qu'elle-même contre toute utilisation frauduleuse de ses SERVICES, ASTELLIA se réserve la faculté d'exiger d'un utilisateur, à tout moment de la relation, tout document de nature à garantir la sécurité juridique de l'opération à l'égard de l'ensemble des intervenants. ASTELLIA peut ainsi exiger d'un utilisateur qu'il justifie notamment de son identité, de sa propriété d'un VEHICULE ou de la disponibilité des fonds mobilisés.

L'utilisateur est tenu de communiquer à ASTELLIA, à première réquisition, les documents suivants sans que cette liste ne soit limitative :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Justificatif de propriété du VEHICULE,
- Justificatif d'assurance du VEHICULE,
- Relevé d'identité bancaire,
- Attestation d'un établissement bancaire justifiant de la disponibilité des fonds nécessaires à l'acquisition d'un VEHICULE et au règlement de tous frais y associés.

ASTELLIA dispose de la faculté de résilier sa mission aux torts de l'utilisateur à défaut de production des éléments demandés.

Les utilisateurs certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements les concernant, et concernant le VEHICULE, fournis à ASTELLIA.

## **Article 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

Le contenu du SITE est la propriété d'ASTELLIA et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, ASTELLIA reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations et descriptions, rapports d'expertise, etc., réalisés en vue de la fourniture de SERVICES. Tout utilisateur s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations et descriptions, rapports d'expertise, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'ASTELLIA qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## **Article 12 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

---

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés à l'utilisateur sont nécessaires au traitement de sa commande, à la bonne exécution des opérations de vente et de fourniture de services, et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux partenaires d'ASTELLIA chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des services, ainsi qu'à l'ACQUEREUR du VEHICULE.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du SITE répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Tout utilisateur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en effectuant une demande écrite et signée à ASTELLIA, à l'adresse indiquée en article liminaire, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse de la vente de l'entreprise d'ASTELLIA permettrait la transmission des dites informations à l'acquéreur, lequel serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'utilisateur.

L'utilisateur est tenu de son côté de respecter les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dont la violation est passible de sanctions pénales. Il doit notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles il accède, de toute collecte, toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

L'utilisateur, constatant qu'une violation au règlement général sur la protection des données personnelles aurait été commise, a la possibilité d'agir lui-même, ou de mandater une association ou un organisme mentionné au IV de l'article 43 ter de la loi informatique et liberté de 1978, afin d'obtenir contre le responsable de traitement ou sous-traitant, réparation devant une juridiction civile ou administrative ou devant la commission nationale de l'informatique et des libertés.

### Dispositions relatives aux cookies

L'utilisateur est informé que, lors de ses connexions sur le SITE, des cookies ou autres technologies sont utilisées, sous réserve du choix exprimé par l'utilisateur, ce choix pouvant être modifié à tout moment.

Le SITE contient un certain nombre de liens hypertextes vers d'autres sites internet, mis en place avec l'autorisation des responsables des publications concernés. Cependant, ASTELLIA n'a pas la possibilité de vérifier le contenu des sites ainsi visités, et n'assume en conséquence aucune responsabilité de ce fait.

Lors de sa première visite sur le SITE, l'utilisateur est informé par un bandeau que s'il poursuit la navigation, il accepte l'installation de ces cookies sur son équipement.

L'utilisateur peut à tout moment revenir sur son choix :

- Soit en supprimant le cookie de refus ;
- Soit par les différents moyens décrits ci-dessous.

La navigation sur le SITE est susceptible de provoquer l'installation de cookie(s) sur l'ordinateur de l'utilisateur. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un SITE. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le SITE, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation.

Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services.

L'utilisateur peut toutefois configurer son ordinateur de la manière suivante, pour refuser l'installation des cookies :

Sous Internet Explorer : onglet Outil (pictogramme en forme de rouage en haut à droite) / Options internet / Cliquez sur Confidentialité / choisissez Bloquer tous les cookies / Validez sur Ok.

Sous Firefox : en haut de la fenêtre du navigateur, cliquez sur le bouton Firefox, puis aller dans l'onglet Options / Cliquer sur l'onglet Vie privée / Paramétrez les Règles de conservation sur : utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique / Enfin décochez la case pour désactiver les cookies.

Sous Safari : Cliquez en haut à droite du navigateur sur le pictogramme de menu (symbolisé par un rouage) / Sélectionnez Paramètres / Cliquez sur Afficher les paramètres avancés / Dans la section Confidentialité, cliquez sur Paramètres de contenu / Dans la section Cookies, vous pouvez bloquer les cookies.

Sous Chrome : Cliquez en haut à droite du navigateur sur le pictogramme de menu (symbolisé par trois lignes horizontales) / Sélectionnez Paramètres / Cliquez sur Afficher les paramètres avancés / dans la section Confidentialité, cliquez sur préférences / Dans l'onglet Confidentialité, vous pouvez bloquer les cookies.

### **Article 13 – DROIT APPLICABLE - LANGUE**

---

De convention expresse entre les PARTIES, les contrats de SERVICES sont régis par le droit français.

Les SERVICES fournis par l'intermédiaire du SITE sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité d'ASTELLIA ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel le VEHICULE est vendu ou les SERVICES sont fournis, qu'il appartient au CLIENT, seul responsable du choix des SERVICES demandés, de vérifier.

Les présentes CGVU sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **Article 14 - VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION**

---

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes CGVU ne saurait affecter la validité des présentes CGVU dans leur ensemble. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas l'utilisateur à méconnaître les présentes CGVU.

Toutes conditions non expressément traitées dans les présentes CGVU sont régies par le droit commun et les usages.

### **Article 15 - LITIGES**

---

#### **15.1. Dispositions applicables aux utilisateurs consommateurs**

Tout utilisateur consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à ASTELLIA.

Les coordonnées du médiateur choisi par ASTELLIA sont les suivantes :

Conseil National des Professions de l'Automobile  
50, Rue rouget de lisle  
92158 Suresnes cedex  
[www.mediateur-cnpa.fr](http://www.mediateur-cnpa.fr)

Etant précisé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès d'ASTELLIA par une réclamation écrite.

#### **15.2. Dispositions applicables aux utilisateurs commerçants**

A L'EGARD DES COMMERCANTS, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES, SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN (14000).